



## COMMUNIQUÉ

(Pour diffusion immédiate)

### **RIVIÈRE PETITCODIAC : LES SENTINELLES S'EN REMETTENT AUX TRIBUNAUX**

**Moncton, le 16 mai 2007** — Quelques heures à peine après la date butoir de 45 jours qu'il s'est fixé pour faire en sorte que le ministre fédéral des Pêches et Océans ordonne au gouvernement provincial de se conformer à la Loi sur les pêches en le forçant procéder avec une des recommandations de l'Étude d'impact environnemental, l'organisme Sentinelles Petitcodiac a annoncé aujourd'hui qu'il entamera une requête en révision judiciaire.

Avant le 10 juin 2007, les Sentinelles déposeront une demande de mandamus (ordonnance) de la cour fédérale qui aurait pour effet — si elle est accordée — d'obliger le gouvernement fédéral à forcer la province du Nouveau-Brunswick à se conformer à la Loi sur les pêches en restaurant la rivière Petitcodiac.

Selon Michel Desjardins, président de Sentinelles Petitcodiac, l'organisme a épuisé toutes ses autres possibilités. « Nous avons fait tout en notre possible pour voir à la restauration de la rivière Petitcodiac. Nous avons sensibilisé la population. Nous avons fait la promotion de ses valeurs historiques, sociales et économiques. Nous avons travaillé nos réseaux bureaucratiques et politiques, mais en vain. Cette action en justice est notre ultime recours. »

Au cours des prochaines semaines, les Sentinelles prépareront les documents qui seront déposés devant la cour.

L'organisme a fait appel aux services de Michel Doucet, professeur de droit de l'Université de Moncton, pour le représenter. Maître Doucet est bien connu et respecté pour son expérience en droit administratif, particulièrement dans des causes touchant aux droits linguistiques.

— 30 —

Information : Michel Desjardins, président du conseil d'administration  
Tél. : 389-8221  
Portable : 851-1580